

Full-contact/En prélude au Championnat national

La ligue de l'Estuaire organise un tournoi de sélection

J.F.M  
Libreville/Gabon

*Celui-ci vise à déterminer les champions de la province devant prendre part au Championnat national. Pour ce faire, les finalistes du week-end écoulé se retrouveront dans deux semaines, pour le gala final.*

LA Ligue de Full-contact de l'Estuaire a lancé samedi dernier ses activités de la saison 2017-2018 marquée par l'organisation de son premier tournoi qui a réuni près d'une dizaine de clubs (neuf pour être précis) dans la salle nationale de boxe, propriété de la Fédération gabonaise de

experts de cette discipline, ont eu lieu.

A l'issue de cette première phase, le président fédéral, Eric Ella, a invité les vainqueurs de la soirée à ne pas dormir sur leurs lauriers, car une seconde manche qui réunira les mêmes finalistes, déterminera le champion de l'Estuaire. Il se déroulera dans deux semaines dans les mêmes installations de la Féga-boxe. Ce dernier a également indiqué, que la Fédération gabonaise de Full-contat, après la Ligue de l'Estuaire, se rendra dans les autres ligues affiliées pour superviser leurs activités de début de saison.

Les finales et les vainqueurs/

- 55kg Stéphane Moundounga vainqueur de Nzengué Tidiane
- 63kg Nzogué Dzime bat Muélé Ndengué,
- 63,5kg Yan Merlin Ibouanga bat Kassa Moundounga
- 67kg Odipon Moundounga battu par Prince Mba
- 70kg Wilfried Kassa bat Bitéché bi Mba
- 75kg Eric Babika battu par Louchaou Nfondom
- 75kg François Mowegondet bat Simira Ngoubourou
- 77kg Ella Obiang battu par Mébalé kombila
- 85kg Angoué Kombila battu par Jules Ndong Nzié,



Photo : J-F MAROLA

Les combats selon certains spécialistes ont été d'un assez bon niveau



Photo : J.F. Marola

Stéphane Moundounga a battu Nzengué Tidiane

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE,  
CHARGE DU PROGRAMME GRAINE

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GABONAISE DE SECURITE ALIMENTAIRE

☎ / 01 44 21 33 ☒ 2735 Libreville

N° 000209 /MAEPG/SG/DG-AGASA/mpr



COMMUNIQUE

Dans le cadre de ses missions de veille sanitaire, l'Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire s'est autosaisie sur la qualité des différentes huiles importées et vendues sur le territoire national. Cette autosaisine a concerné essentiellement deux critères : la recherche des pesticides et du cholestérol.

Vingt(20) échantillons ont été collectés auprès des établissements du secteur alimentaire et envoyés au Laboratoire Marocain d'Agriculture (LABOMAG). L'analyse de ces échantillons a donné les résultats suivants :

- La présence des résidus des pesticides s'est relevé négative pour tous les échantillons ;
- Par contre, sur les vingt (20) échantillons d'huiles, six (06) ont prouvé la présence de cholestérol contrairement aux mentions légales inscrites sur leurs étiquettes respectives.

Conformément aux dispositions de l'article 22 de l'ordonnance n°50/78 du 21 août 1978, la présence de cholestérol dans ces échantillons d'huiles apparait comme une tromperie commerciale et plus précisément une publicité mensongère faisant courir un risque sanitaire aux consommateurs les plus vulnérables.

Par conséquent, le **Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage, Chargé du Programme Graine**, tient à rassurer les populations gabonaises sur la prise des mesures suivantes :

- Retrait des produits des marques d'huile incriminées et saisie de tous les stocks sur l'ensemble du territoire national ;
- Suspension des importations et refolement systématique des cargaisons flottantes des marques d'huile incriminées ;
- Communication officielle à l'endroit des consommateurs sur la nécessité d'accroître la vigilance quant aux huiles incriminées ;

Libreville, le 15 FEV. 2018

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage,  
Chargé de la mise en œuvre du Programme Graine



Yves Edgard MANFOUMBI